

Lourdes, le 21 septembre 2023

Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil municipal de la ville de Lourdes

Objet : CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion publique du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 27 septembre 2023 à 18h30
Palais des Congrès - 4 avenue Maréchal Foch 65100 LOURDES

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Lourdes, au lien suivant :
<https://www.youtube.com/Villedelourdes>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORDRE DU JOUR

I – DECISIONS DU MAIRE

1 – Décisions du Maire

II – ADMINISTRATION GENERALE

- 2 – Adhésion à l'association Agora Pyrénées
- 3 – Approbation du règlement intérieur du centre socio-culturel Lorda
- 4 – Approbation du rapport Politique de la ville pour l'année 2022

III – FINANCES

- 5 – Recommandations de la Chambre régionale des comptes : rapport 2023
- 6 – Versement d'une indemnité de dédommagement au Groupement Agricole d'Exploitation en Commun du Béout relative à l'occupation d'un terrain durant le pèlerinage des gens du voyage 2023
- 7 – Versement d'une indemnité pour rétribution et dédommagement à Monsieur Régis NAVARRET suite à l'occupation d'un terrain durant le pèlerinage des gens du voyage 2023

- 8 – Institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales
- 9 – Contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du golf : non-application de la révision pour le versement du solde de la compensation pour obligations de service public

IV – TRAVAUX / URBANISME

- 10 – Lancement d'un nouveau « Plan Façades » : approbation du règlement d'intervention financière
- 11 – Plans Façades : attribution de subventions
- 12 – Plans Enseignes : élargissement du périmètre
- 13 – Plans Enseignes : attribution de subventions
- 14 – Réalisation d'audits énergétiques pour la villa Roques et le gymnase de la Coustète par le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées

V – POLITIQUE DE LA VILLE

- 15 – Attribution d'une subvention exceptionnelle 2023 à l'association Femmes Initiatives Laubadère
- 16 – Convention de partenariat entre le centre socio-culturel de Lourdes et l'Union départementale des associations familiales 65 pour la mise en œuvre du code club dans le cadre du club « Sciences et numérique »
- 17 – Convention de partenariat entre la ville de Lourdes et l'association « Les petits débrouillards » Occitanie dans le cadre du club « Sciences et numérique »

VI – CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

- 18 – Règlement intérieur de l'Atelier municipal des arts
- 19 – Tarif de location de l'Espace Robert Hossein à la société de production « Barde production » pour l'organisation d'un gala improvisations théâtrales France-Quebec

VII – AFFAIRES JURIDIQUES

- 20 – Cession de deux parcelles non bâties à la SA EDEN AUTO
- 21 - Banc de la Grotte n° 11 : cession
- 22 – Banc de la Grotte n° 63 : cession
- 23 – Changement de dénomination de la Maison de la connaissance du risque sismique en « Epicentre »
- 24 – Modification de la délibération n° 25 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 relative à la cession de parcelles non bâties à Monsieur et Madame ARNAUDIN

VIII - PERSONNEL

- 25 – Création d'un emploi d'apprenti

26 – Mise en place d'accompagnateurs scolaires par la Commune de Lourdes sur les circuits de transports scolaires des élèves de 1^{er} cycle gérés par la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées : convention

27 – Tableau théorique des effectifs permanents 2023 : modifications



Le Maire,

Thierry LAVIT

